

**Voyage en Espagne  
du 4 au 9 avril 2022**

**Pour les élèves domiciliés à Allonnes une participation de la ville d'Allonnes est possible. Il vous suffit de vous rendre à la mairie.**

**Après étude de votre situation, le montant auquel vous aurez droit sera envoyé au collège, lequel vous fera la déduction sur le montant du voyage.**

**Il est possible également de demander un rendez-vous à l'assistante sociale Madame Uzun qui pourra éventuellement vous apporter une aide.**

**Pour les élèves domiciliés à Spay, Etival, Fillé..., vous devez vous rapprocher du CCAS de votre commune pour éventuellement bénéficier d'une aide.**

**Il est également possible de solliciter votre Comité d'entreprise. L'intendance complétera une attestation de voyage.**

**Madame M'dhafer.**